

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT DE L'OISON EN DATE DU 23 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, et le vingt-trois mai à dix heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de ses délibérations (la salle des fêtes Philippe Aubin du Thuit Signol afin de pouvoir respecter les règles sanitaires en vigueur), à huis clos, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire, et de Madame Marie-Claude LETOUQ, la plus âgée des membres du Conseil.

### **ETAIENT PRESENTS :**

ARGENTIN Patrick		MORTREUIL Gaëlle
AUBIN Béatrice	GINER Sophie	NEVEU Magalie
BARRIERE Jean		ODIENNE André
BRIENS Denis	KAMBRUN Nicolas	OGER-GALLEMAND Maryline
BROUT Cédric	LEMARCHAND Thierry	PETIN Claude
BUISSON Annick	LESUEUR François	RIOULT Mélanie
CORNILLOT Olivier	LESUEUR Gaëtan	RIVIERE Délia
DEVAUX Anne	LETOUQ Marie-Claude	SAEGAERT Elise
<b><u>DOUBET Gilbert</u></b>	MAINIE Ludovic	VAN DUFFEL Christine
FRANCOIS Annick	MONNIER Fabrice	

**Maire** Conseillers municipaux

### **ABSENTS EXCUSES :**

GALLET Noémie	Procuration à LESUEUR Gaëtan
HAILLIEZ Céline	Procuration à AUBIN Béatrice

### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Elise SAEGAERT a été désignée secrétaire de séance

**DATE DE CONVOCATION** : 15/05/2020 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/05/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : en exercice : 29                      présents : 27                      votants : 29

Monsieur Gilbert DOUBET, Maire sortant, fait l'appel des 29 conseillers municipaux élus au 1<sup>er</sup> tour, le 15 mars 2020. Il les déclare officiellement installés dans leurs fonctions.

Il tient à remercier les élus et les employés communaux qui ont continué à œuvrer pour la commune pendant la période de confinement. Il a fait de son mieux pour soutenir les commerces locaux pendant cette période difficile. Il félicite l'initiative d'une élue qui a organisé la fabrication de masques en tissu en coopération avec plusieurs habitantes du village.

Il annonce que ce mandat sera son dernier, et qu'il a pour projet pendant les 6 prochaines années de mettre en place un système de « tutorat » afin de former les nouveaux élus susceptibles de faire partie de l'équipe municipale suivante (partage d'expériences).

Il désigne comme assesseurs Monsieur Cédric BROUT et Madame Anne DEVAUX.

Il passe ensuite la présidence à la doyenne d'âge, Madame Marie-Claude LETOUQ, qui fait procéder à l'élection du Maire.

### **D 2020-038 Election du Maire**

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est en premier lieu l'élection du Maire de la commune.

Après un appel à candidatures, deux personnes se présentent à l'élection du Maire : Monsieur Gilbert DOUBET et Madame Mélanie RIOULT.

Madame la Présidente rappelle les règles du vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### **1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

Ont obtenu : - Monsieur Gilbert DOUBET : 23 voix en chiffres, vingt-trois voix en lettres  
- Mme Mélanie RIOULT : 3 voix en chiffres, trois voix en lettres

**Monsieur Gilbert DOUBET ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire de la commune du Thuit de l'Oison.**

\*\*\*\*\*

Monsieur Gilbert DOUBET, Maire nouvellement élu, reprend la présidence de la séance.

Avant de soumettre au vote la délibération concernant le nombre d'adjoints dans la nouvelle équipe municipale, Monsieur le Maire explique que sa priorité est que les adjoints soient présents sur le terrain, et qu'il a prévu que leur répartition soit équitable par rapport aux 3 communes historiques.

### **2020-039 Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 24 voix pour, et 5 abstentions, décide la création de 8 postes d'adjoints.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire remarque que les 5 abstentions viennent de l'opposition, et que ce constat « donne le ton ».

### **D 2020-040 Election des adjoints au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel à candidatures, la seule liste « Madame Christine VAN DUFFEL » est déposée par Monsieur le Maire, Gilbert DOUBET.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret et les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 6
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

La liste « Madame Christine VAN DUFFEL » ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée élue comme suit :

- 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire : Madame Christine VAN DUFFEL

- 2<sup>ND</sup> Adjoint au Maire : Monsieur Thierry LEMARCHAND
- 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame Elise SAEGAERT
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Monsieur Claude PETIN
- 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame Anne DEVAUX
- 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Monsieur Cédric BROUT
- 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire : Madame Béatrice AUBIN
- 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Monsieur André ODIENNE

\*\*\*\*

Avant de passer à l'élection des maires délégués, Monsieur le Maire explique au Conseil que les communes déléguées seront supprimées au 30 juin mais qu'il convient, afin de pouvoir les dissoudre, d'élire des maires délégués.

#### **D 2020-041 Election des maires délégués**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2113-12-2 du CGCT,

Il convient de procéder à l'élection des maires délégués des communes déléguées du Thuit Anger et du Thuit Simer.

Madame Christine VAN DUFFEL présente sa candidature à la fonction de maire délégué du Thuit Anger et Monsieur Thierry LEMARCHAND à la fonction de maire délégué du Thuit Simer.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret et les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 25

Madame Christine VAN DUFFEL est élue Maire délégué de la commune déléguée du Thuit Anger.

Monsieur Thierry LEMARCHAND est élu maire délégué de la commune déléguée du Thuit Simer.

\*\*\*\*

Monsieur le Maire donne ensuite lecture au nouveau Conseil de la charte de l' élu local.

Monsieur BARRIERE demande la parole, il souhaiterait que dorénavant lors des séances de Conseil Municipal les questions soient posées directement au Maire ou aux adjoints selon leur thème. Monsieur le Maire répond que c'était déjà le cas jusqu'à présent.

Madame RIOULT tient à faire une mise au point concernant le nombre d'adjoints proposé. Si ses colistiers et elle-même se sont abstenus pour ce vote, c'est qu'ils n'ont pas eu d'informations préalables sur ce sujet. De plus ils estiment que le nombre de 8 est disproportionné par rapport à la population de la commune.

Monsieur le Maire répond que la commune ne souhaite pas embaucher un DGS car cela représenterait un gros poste de dépense, aussi il préfère avoir plus d'adjoints pour gérer les différentes thématiques engendrées par la gestion quotidienne de la commune.

Madame RIOULT pose ensuite 3 questions :

- Est-il prévu d'organiser des formations pour les élus ? Monsieur le Maire répond à l'affirmative, il va falloir en discuter rapidement
- Est-il possible d'obtenir la liste des commissions municipales afin de pouvoir s'y inscrire ? Monsieur le maire répond que oui, mais le nombre de membres est limité à 7 par commission
- Est-il prévu de voter un règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal ? Réponse de Monsieur le Maire ce sera fait dans les 6 mois suivant l'installation de la nouvelle équipe, comme l'exige le Code Général des Collectivités Territoriales

Madame RIOULT conclut en précisant que si elle a monté une liste pour les élections municipales c'était dans l'unique objectif de faire respecter la démocratie au Thuit de l'Oison. Elle n'a jamais critiqué les actions de l'équipe en place pendant sa campagne. Elle espère que la communication va s'améliorer, il faut que tout le monde travaille dans l'intérêt des administrés. Elle souhaite bonne chance à l'ensemble des membres du nouveau Conseil.

La séance est levée à 11h10.

**La prochaine réunion de Conseil aura lieu mercredi 10 juin 2020 à 18h30, à la salle des fêtes Philippe Aubin.**